

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/12/2025 - 15301 - 2022 B 00941 - 914 040 795 - UMA

Désignation de l'entrepriseSARL UMANéant

Adresse de l'entreprise13 rue du Pré Rondot21850 ST APOLLINAIRE

Número SIRET *91404079500017Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

			Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
			31122024				31122023			
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net	
			1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030					
	Immobilisations financières * (1)		040	515 713	042		515 713		515 713	
	Total I (5) ,		044	515 713	048		515 713		515 713	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 200	070		10 200		1 320	
		Autres * (3)	072	165	074		165		728	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	4 679	086		4 679		19 792	
	Charges constatées d'avance *		092	3 867	094		3 867		440	
	Total II		096	18 911	098		18 911		22 280	
	Total général (I+II)		110	534 624	112		534 624		537 993	

PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *			120	362 800	362 800	
Ecart de réévaluation			124			
Réserve légale			126			
Réserves réglementées*			130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131			
Report à nouveau			134	(77 436)	(44 206)	
Résultat de l'exercice			136	(1 785)	(33 230)	
Subventions d'investissement			137			
Provisions réglementées			140			
Total I			142	283 579	285 364	
Provisions pour risques et charges			154			
Emprunts et dettes assimilées			156	123 534	146 549	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 390	1 376	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	9 917	12 845	
Comptes courants d'associés			173			
Autres dettes			175	112 358	91 859	
Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	251 045	252 629	
Total général (I + II + III)			180	534 624	537 993	

RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	98 883
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SART. UMA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3

Néant

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	153 000	103 100
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	2	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	153 002	103 101
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier		- immobilier	242	4 676	4 660
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	11 165	12 744
	Rémunérations du personnel *				250	98 863	84 514
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	54 842	50 831
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	39	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	169 585	152 752
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(16 583)	(49 651)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	22 822	22 170
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	8 023	5 749
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 785)	(33 230)
B - RÉSULTAT FISCAL					312		1 785
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	1 141	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entrepr. nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Zones de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
				Zones de revitalisation de la défense (44 trentdecies)	127		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		23 466
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *	9.8	4.9	Dont imputés sur le résultat :		360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		23 466

UMA
Société à responsabilité limitée
au capital de 362 800 euros
Siège social : 13 Rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
914 040 795 RCS DIJON

Greffé du Tribunal de Commerce
Le 11 DEC. 2025
21000 DIJON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2025**

Le trente juin, deux mille vingt-cinq
A neuf heures

Les associés de la Société UMA, société à responsabilité limitée au capital de 362 800 euros, divisé en 362 800 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 13 Rue du Pré Rondot 21850 ST APOLLINAIRE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Céline GUEDENEY, titulaire de 108 840 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Josse RENARD, titulaire de 253 960 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Josse RENARD, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Initiales

CG

RP

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -1 784,62 euros de la manière suivante :

Au compte « **Report à Nouveau** » -1 784,62 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à Monsieur Josse RENARD, au titre de ses fonctions de cogérant, qui s'est élevée à 47 583,74 euros, outre la prise en charge par la société de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives pour 26 183,26 euros et de la CSG déductible pour 7 192,00 euros.

Initiales

CG R

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à Madame Céline GUEDENEY, au titre de ses fonctions de cogérant, qui s'est élevée à 31 756,34 euros, outre la prise en charge par la société de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives pour 31 097,84 euros et de la CSG déductible pour 3 681 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants-associés.

Céline GUEDENEY


Signature

Josse RENARD

Signature



CG - JR

UMA
Société à responsabilité limitée
au capital de 362 800 euros
Siège social : 13 Rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
914 040 795 RCS DIJON

Greffes du Tribunal de Commerce	
Le	11 DEC. 2025
21000 DIJON	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -1 784,62 euros de la manière suivante :

Au compte « Report à Nouveau »

-1 784,62 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signature

